(4 pages) **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER**
Le 9 avril 2018

La réunion s'est tenue à l'édifice municipal de Petit-Rocher.

Étaient présents/présentes :	Le maire	Luc Desjardins
	Les conseillers/les conseillères :	Annik Noël
		Donald Roy
		Stéphane Leblanc
		Linda Chamberlain
Les employés :	Le secrétaire municipal adjoint	Ronald LeBlanc
Absent :	Le maire suppléant	Réjean Guitard

Le maire constate qu'il y a quorum et appelle la réunion à l'ordre à 19 h 30.

Monsieur le maire demande un moment de recueillement.

ORDRE DU JOUR

Proposée par Stéphane LeBlanc
Appuyée de Annik Noël

032-2018 « QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. »
Adoptée.

DÉCLARATIONS DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du 26 mars 2018

Proposée par Donald Roy
Appuyée de Linda Chamberlain

033-2018 « QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mars 2018 soit adopté tel que présenté. »
Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune

QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune

CORRESPONDANCES

Le conseil reçut le relevé de correspondances reçues et expédiées, préparé par la secrétaire adjointe. Le relevé est daté du 9 avril 2018.

Ledit relevé sera conservé dans les archives de la municipalité.

Correspondances reçues :	117-R-2018 à 121-R-2018
Correspondances expédiées :	Aucune
Invitations :	014-I-2018 à 017-I-2018

Correspondance nécessitant un suivi : Aucune

MOTIONS ET AVIS DE MOTIONS

a) Redéfinition du poste de Directeur général/Directrice générale

ÉTANT DONNÉ que le poste de Directeur général / Directrice générale est vacant;

ÉTANT DONNÉ qu'il est de l'intention du conseil de redéfinir la description du poste de Directeur général / Directrice générale, anciennement le poste d'administrateur municipal, et de certaines modalités de la Politique administrative des employés non-syndiqués du Village de Petit-Rocher relativement à ce poste de direction;

Proposé par Annik Noël
Appuyé de Stéphane LeBlanc

034-2018 IL EST RÉSOLU QUE :

La description du poste jointe à l'annexe « A » de la présente résolution soit la nouvelle description du poste de Directeur général / Directrice générale de la municipalité.

La Politique administrative des employés non-syndiqués du Village de Petit-Rocher soit modifiée de la façon suivante :

Partout où il est mention de l'administrateur municipal que ce vocable soit remplacé par Directeur général / Directrice générale;
Toutes les dispositions relatives aux heures supplémentaires du poste de Directeur général / Directrice générale soient modifiées afin de les annuler.
L'échelle de salaire en annexe de la Politique administrative des employés non-syndiqués du Village de Petit-Rocher soit abrogée en ce que l'échelle applicable au poste de Directeur général / Directrice générale soit négociée par le conseil municipal, de gré à gré, selon une fourchette salariale variant de 55 000$ à 95 000$ au maximum.

Adoptée.

b) Ouverture du poste de Directeur général/Directrice générale

ÉTANT DONNÉ que le poste de Directeur général / Directrice générale est vacant et qu'il se doit d'ouvrir le poste pour un concours public;

Proposé par Annik Noël
Appuyé de Donald Roy

035-2018 IL EST RÉSOLU QUE :

Une offre d'emploi soit lancée pour le poste de Directeur général / Directrice générale de la municipalité de Petit-Rocher et que la date limite pour postuler à ce poste soit le 11 mai 2018 à 14h.

Adoptée.

RAPPORTS :

a) **Membres du conseil**
Les membres du conseil firent un rapport verbal des activités des comités auxquels ils siègent.

b) **Directeur général par intérim**
Le directeur général par intérim fit un rapport verbal des activités des comités auxquels il siège.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

PÉRIODE D'INTERVENTION OUVERTE AU PUBLIC

Une période de questions/réponses a eu lieu.

AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la réunion à 21h06.

Ronald LeBlanc, secrétaire municipal adjoint

Luc Desjardins, Maire